



www.sgb.ch | www.uss.ch
Schweizerischer Gewerkschaftsbund
Union syndicale suisse
Unione sindacale svizzera

CONFÉRENCE DE PRESSE : INVITATION

Berne le 4 juin 2009

La conseillère fédérale Doris Leuthard au 90^e anniversaire de l'OIT La Suisse se doit de respecter enfin tous les droits syndicaux !

Madame, Monsieur,

Le 9 juin, la conseillère fédérale Doris Leuthard rencontrera au siège genevois du Bureau international du Travail (BIT) son directeur général, J. Somavia, pour signer un nouvel accord de coopération entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et son pays hôte, la Suisse. Cette rencontre aura lieu dans le cadre d'une cérémonie au cours de laquelle seront fêtés les 90 ans de cette institution.

L'Union syndicale suisse (USS) entend rappeler à cette occasion que sa plainte déposée contre le gouvernement de la Suisse en 2003 a mis en évidence que notre législation n'offre pas une protection adéquate contre les licenciements antisyndicaux, ceci en violation de la Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective de l'OIT. Constatant cet état de fait, le BIT a émis des recommandations pour que la Suisse soit en conformité avec cette convention fondamentale, recommandations que le Conseil fédéral refuse d'appliquer.

C'est la raison pour laquelle une **action symbolique** aura lieu

**mardi 9 juin 2009, entre 8 et 9 heures,
devant l'entrée nord du Palais des Nations (ONU), rue de la Paix 14, à Genève
(en face du siège du CICR, bus V, Z, ou 8 et 28, arrêt « Appia »)**

Lors de la **conférence de presse** qui suivra,

**à 9 heures, au restaurant Vieux-Bois, avenue de la Paix 12
(tout près de l'entrée de l'ONU où aura lieu l'action symbolique),**

les personnes suivantes prendront la parole :

- Vasco Pedrina, chef de la délégation des travailleurs et travailleuses suisses à la Conférence internationale du Travail de 2009
- M^e Christian Bruchez, avocat, expert en droit du travail.

Ils exposeront brièvement les aspects politiques et juridiques de cette question et d'autres syndiqué(e)s victimes de licenciements abusifs seront présents pour témoigner de leurs expériences.

Vous êtes invités à suivre l'action symbolique et cette conférence de presse. Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser à Vasco Pedrina (079 772 37 47).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Ewald Ackermann